



Colmar, le 15 février 2012

Madame,

Conformément aux dispositions réglementaires en matière d'accueil d'élèves lors de sorties scolaires avec nuitée(s) et suite à la visite prévue par la réglementation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre structure :

Centre «Chalet Birgmatt » à LIGSDORF

est inscrite pour l'année scolaire 2011/2012 au répertoire départemental des structures d'accueil de sorties scolaires avec nuitées

Numéro : 30 1 C 68 96

Catégorie : C

Capacité d'accueil : 20 enfants (classes élémentaires) + accompagnateurs

Nombre de classe(s) autorisée(s) : 1

Observations : Pas de maternelles

Division du 2nd degré
3^{ème} Bureau
Actions Pédagogiques et
Réglementation
1^{er} et 2nd degré

Dossier suivi par
Nicole PFEFEN

Téléphone
03 89 21 56 69
Fax
03 89 24 50 17
Mél.
nicole.pfeffen
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Toute information de nature à modifier cette inscription devra m'être communiquée dans les délais les plus brefs.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P. L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin
L'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint

Fernand EHRET

Madame BLENNY Doris
Présidente de l'Association
UTAN Section Saint-Louis
9 rue Jacques d'Alsace
68840 PULVERSHEIM